

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

---

2 MARS 2009

## PROJET DE DÉCRET

relatif à la conservation du domaine public régional routier  
et des voies hydrauliques \*

## AMENDEMENT

proposé par

MM. D. Fourny, J. Gennen et J.-P. Wahl

---

\* Voir Doc. 904 (2008-2009) – N°s 1 à 6.

# **PROJET DE DÉCRET**

## **relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques**

### **AMENDEMENT**

À l'article 9, ajouter un § 9 libellé comme suit :

« § 9. Le présent article n'est pas applicable aux mineurs âgés de moins de seize ans au moment des faits. ».

### **JUSTIFICATION**

Il ne paraît pas opportun de soustraire les mineurs âgés de moins de seize ans au moment des faits du système de la protection de la jeunesse.

D. FOURNY

J. GENNEN

J.-P. WAHL